

# JEPS -spécialité animateur mention animation socio-éducative et culturelle

Apprentissage – formation en alternance SPORT • ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

## VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

## LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans\*

*\*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous êtes titulaire d'un CAP (ou tout autre diplôme de niveau 3)
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à former des animateurs autonomes, responsables de leurs actions pédagogiques, techniques et organisationnelles, dans le respect des cadres réglementaires. Elle développe quatre blocs de compétences : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation inscrits dans l'organisation de la structure ; valoriser les activités et projets auprès des publics et partenaires ; concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'activités éducatives, culturelles ou sociales ; organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis. Le titulaire apprend à analyser les besoins des publics (dont les personnes en situation de handicap), à mobiliser les démarches d'éducation populaire, à travailler en équipe pluridisciplinaire, à communiquer et à promouvoir les actions, tout en garantissant la sécurité physique et morale des participants et en contribuant au développement du lien social et de la citoyenneté.

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le BPJEPS spécialité animateur, mention animation socio-éducative et culturelle (ASEC), est un diplôme d'État de niveau 4 (RNCP). Il forme des professionnels capables de concevoir, animer et évaluer des projets et actions d'animation à visée éducative, sociale et culturelle pour tous publics, dans des structures du champ de l'animation et de l'éducation populaire.

## MÉTIER VISÉS

- Animateur socio-culturel en centre de loisirs, maison des jeunes ou centre social
- Animateur en structure d'hébergement collectif (colonies, séjours de vacances)
- Intervenant en animation sociale en EHPAD, foyer d'hébergement ou IME
- Coordinateur de projets d'animation en quartier prioritaire ou centre communal d'action sociale

## RÉSUMÉ DU MÉTIER

L'animateur ASEC accueille et encadre des enfants, adolescents, adultes ou seniors dans des structures de loisirs, socio-culturelles ou médico-sociales. Il conçoit et conduit des activités éducatives, culturelles et sociales, favorise le lien social, la citoyenneté et le « vivre ensemble », et participe au fonctionnement et à la valorisation de la structure.

## POURSUITE D'ÉTUDE

Ce diplôme a pour vocation l'insertion professionnelle mais vous pouvez prétendre à une poursuite en CS notamment

## TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/>

Niveau de diplôme : 4 (BP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

|           |               |
|-----------|---------------|
| Code(s)   | —             |
| NSF       | 335 - 335t    |
| ROME      | G1202 - G1203 |
| FORMACODE | 15436         |
| RNCP      | 39926         |

## NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Date d'enregistrement de la certification : 09/12/2024

Date d'échéance de la certification : 29/11/2029

## DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

## MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

## TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

## CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414  
// [ifpra-contact@ac-normandie.fr](mailto:ifpra-contact@ac-normandie.fr) <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)  
<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

## MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : [ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr](mailto:ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr)
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

## QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

## LIEUX DE FORMATION

| Établissement / antenne | Sigle | Ville  | Département         |
|-------------------------|-------|--------|---------------------|
| GPN - antenne de Vire   | GRETA | Vire   | Calvados (14)       |
| GPN - antenne d'Elbeuf  | GRETA | Elbeuf | Seine Maritime (76) |

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090  
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A  
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.